Simplification administrative pour l'obtention des bourses

publié le 17/04/2015

Descriptif :

Liens vers les simulateurs de droit à obtention d'une bourse dans le second degré.

Le ministère a créé deux simulateurs de droit à obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet. Ce dispositif de simplification administrative a été annoncé par le Président de la République le 30 octobre 2014 et vise à répondre aux attentes des parents d'élèves de collège et de lycée, de l'enseignement public et privé sous contrat.

Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à la disposition de tous :

pour les bourses de collège :

Flyer d'information :

flyer_bourse_college (PDF de 107.6 ko)

Lien :
www.education.gouv.fr/bourses-de-college

pour les bourses de lycée :

Flyer d'information :

flyer_bourse_lycee (PDF de 112.3 ko)

www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee

En quelques clics, vous pourroez désormais savoir s'ils vous êtes éligibles et vous obtiendrez l'estimation du montant de la bourse, alors qu'à ce jour vous deviez le calculer à partir de tableaux statiques d'auto-évaluation.

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.